

# APESC

Association pour la Protection de l'Environnement et des Sites de la vallée de Chevreuse

*Agir avec toutes les bonnes volontés en partenariat avec les différentes autorités concernées*

## La lettre de l'APESC n°4 – Avril 2024

### ARRET DE L'EXTENSION TERRITORIALE DU PNR HVC

Lors de la réunion du Conseil Syndical du PNR Haute Vallée de Chevreuse, le 26 mars dernier, présidé par Anne Cabrit, il a été décidé de ne pas étendre le territoire du Parc Naturel Régional.

Actuellement, le PNR HVC compte 55 communes.

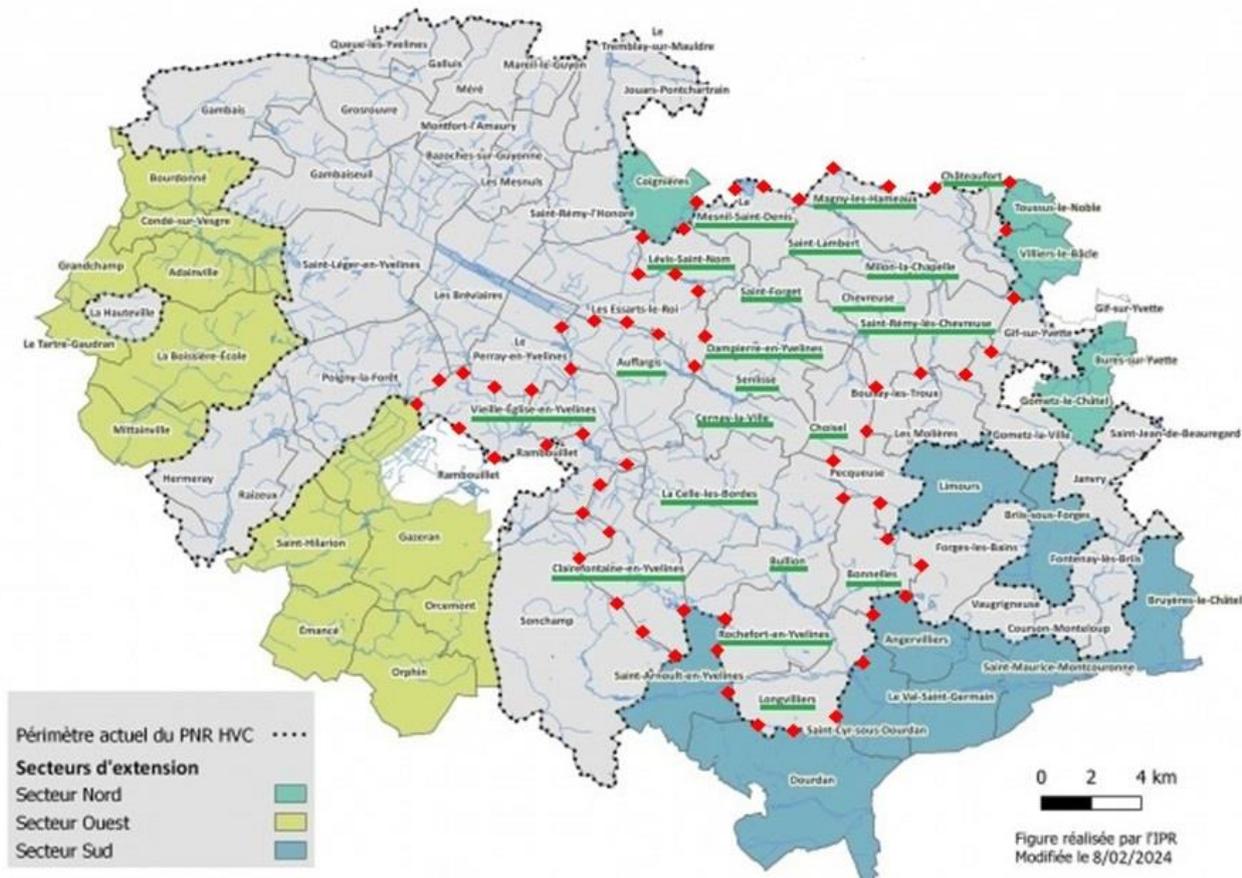
Une délibération visant à stopper l'élargissement du PNR à 81 communes a été adoptée par une très large majorité des conseillers présents.

Par conséquent, si le Conseil Régional d'Ile de France et le Préfet de la région approuvent cette décision, il n'y aura pas d'extension du PNR à 81 communes en 2026.

Pour comprendre cette décision, il est important de revenir sur l'historique de la création et du développement du PNR HVC.

Le PNR a été créé le 11 décembre 1985 par 19 communes puis ce territoire est passé à 21 communes.

Il s'agissait d'un territoire relativement homogène, dont les communes partageaient la même identité et les mêmes besoins en développement économique. Il méritait donc pleinement le nom de Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.



Le PNR des 21 communes est le territoire délimité par les losanges rouges en fond gris sur la carte, les noms des communes sont soulignés en vert.

Le périmètre actuel du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse constitué des 55 communes depuis 2011 est représenté en fond gris. Ce territoire s'étend largement au-delà de la Haute Vallée de Chevreuse. En raison de son hétérogénéité, l'extension de 2011 n'a pas encore permis une cohérence suffisante des 55 communes qui le composent.

Passer de 55 à 81 communes (communes avec fond gris, vert, bleu-vert et bleu) dans les conditions actuelles aurait accentué les déséquilibres, sans compter la perte de l'identité historique du PNR fondé en 1985.

L'APESC, créée le 1er février 1982, a contribué à l'élaboration de la première version de la charte du PNR ainsi qu'à sa création.

**C'est pourquoi, l'APESC estime que la délibération du Conseil Syndical du PNR, prise le 26 mars dernier, est raisonnable et va dans le sens d'une croissance maîtrisée et réfléchie du Parc Naturel Régional.**

**Ainsi, le PNR HVC pourra continuer sa mission de protection de l'environnement et de développement économique, tout en préservant l'identité et les valeurs du territoire.**

## EVOLUTION DES STATUTS DE L'APESC

Le 7 mars 2024, les adhérents réunis en Assemblée Générale Extraordinaire ont validé les modifications des statuts de notre association. Ces modifications portent sur plusieurs points essentiels.

En premier lieu, le nom de l'association a évolué mais sans modifier l'acronyme : l'APESC signifie désormais **Association de Protection de l'Environnement et des Sites de la vallée de Chevreuse**. Le périmètre d'intervention de l'APESC est élargi aux sites de la Vallée de Chevreuse correspondant au bassin versant de l'Yvette.

Les nouveaux statuts de l'APESC affirment sa **neutralité politique** et par voie de conséquence son **abstention à prendre position concernant les décisions budgétaires et contractuelles des projets de construction et d'aménagement des collectivités territoriales**.

La révision des statuts a également permis d'ajouter ou préciser certains objectifs :

- Vigilance, alerte et conseil auprès des collectivités territoriales face aux ruissellements, débordements et inondations consécutifs aux épisodes orageux de plus en plus fréquents et intenses ;
- Promotion de la protection de biodiversité des espèces végétales et animales en considérant que l'homme, élément de la biodiversité, dispose des moyens d'agir (inventaires de la faune, de la flore et des habitats par exemple) ;
- Développement de la connaissance et de la protection de la nature, des milieux et de l'environnement ;
- Lutte contre les pollutions de l'air, de l'eau, des sols ou des milieux naturels, ainsi que contre les nuisances sonores ;
- Encouragement de l'adoption de nouveaux comportements au quotidien, des petits gestes de la vie de tous les jours qui contribuent à la propreté des sites et la protection de la faune et de la flore.

L'APESC accueille toutes les bonnes volontés et compétences qui s'intéressent, à un titre ou à un autre, aux activités de l'Association.

oooooooo

**Si vous le souhaitez vous pouvez transmettre cette lettre à vos contacts**

**Pour adhérer à l'APESC**, rendez-vous sur notre site <https://www.apesc-chevreuse.org/> ou envoyer un message à [apesc.chevreuse@gmail.com](mailto:apesc.chevreuse@gmail.com)